

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identification de produit

Type de produit chimique	Désinfectant.
Nom / Références	DESINFECTANT BAC A SABLE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal	DETERGENT DESINFECTANT DES SURFACES ET MATERIELS Homologation du Ministère de l'Agriculture n° 9700262 du 09 JUILLET 1997. PREMIUM BACTERIA est conforme à l'arrêté du 27.10.75 relatif aux produits de désinfection ou matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Conforme avec les NORMES AFNOR NFT 72150 à la concentration de 0,5 % (SPECTRE 5 NFT 72170 à la concentration de 2 % (SPECTRE 5) en présence de Protéines. NFT 72190 à la concentration de 0,8% (SPECTRE 4) NFT 72171 eau dure 30° F (SPECTRE 4) à 0,75%.
Utilisation de la substance/préparation	Désinfectant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Adresse : ZA Saint-Paul
22540 LOUARGAT – France
Tel : +33 (0)2 96 43 36 90
Fax : +33 (0)2 96 43 32 26

E-mail : contact@capivia.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Numéro d'appel d'urgence
France	ORFILA – centre anti-poisons	+33 (0)1 45 42 59 59
Belgique	Centre Anti-poisons	+32 02/264 96 36

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Corr.
Acute Tox.

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogramme



CLP Mention d'avertissement

Corrosif

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de grave brûlure de la peau.

H319 : Provoque une grave irritation oculaire.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 : Éviter de respirer les poussières, gaz, fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulations.

P280 : Porter des gants de protections et des lunettes de protections.

P301 + P330 + P331 + P310 : En cas d'ingestion, rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353 : En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés, rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 : en cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n°1272/2008.

3.2. Mélanges

Composition :

Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Chlorure de didecyldiméthylammonium	CAS 7173-51-5 EINECS : 230-525-2	5 < x < 15	GHS02, GHS05, GHS07, GHS09 Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1B, Met. Corr. 1, Aquatic Acute 1, Acute Tox. 4, STOT SE 3. H226, H290, H302, H314, H336, H400
Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Alcools gras éthoxylés	CAS 69011-36-5	x < 10	GHS05, GHS07 Eye Dam. 1, Acute Tox. 4. H302, H318
Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
EDTA	CAS : 64-02-8 EINECS : 200-573-9	x < 5	GHS05, GHS07 Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2 H302, H318, H332
Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Métasilicate de soude	CAS : 10213-79-3	x < 1	GHS05, GHS07 Met. Corr. 1, Skin corr. 1B, STOT SE 3. H290, H314, H335.
Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Carbonate de sodium	CAS : 497-19-8	x < 1	GHS07 Eye Irrit. 2. H319.

SECTION 4 : Premiers secours

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Enlever tout vêtement souillé.
Après inhalation	Transporter la personne hors de la zone contaminée. si pas de souffle donner la respiration artificielle Consulter un médecin.
Après contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir et appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

NON INFLAMMABLE

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Agents d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂) / Eau pulvérisée ou brouillard d'eau / Mousse
Agents d'extinction non appropriés	Jet d'eau (bâton)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques Spécifiques	Un incendie produira des fumées noires épaisses. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Danger d'explosion	-
Réactions dangereuses	En cas d'incendie, il se forme du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO ₂) des oxydes d'azote (NO _x).
Mesures générales	Ne pas respirer les fumées

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	Éloigner une personne non protégée. Utiliser un équipement de protection respiratoire contre les vapeurs éventuelles. Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.
--------------------------------	---

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019



SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir aussi les mesures de protections des sections 7 et 8.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Équipement de protection	Ventiler les lieux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.
Procédures d'urgence	Interdire l'accès à la zone contaminée. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées). Recueillir dans des fûts ou des bidons compatibles en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	Recueillir dans des fûts ou des bidons compatibles en vue de l'élimination des déchets.
Procédés de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte.
Autres informations	-

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Éviter tout contact direct avec le produit. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Éviter la formation d'aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	Donnée non disponible
Conditions de stockage	Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.
Produits incompatibles	Ne pas stocker avec des aliments.
Matériaux incompatibles	-
Matériaux d'emballage	Emballage plastique. Idéalement, conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant.

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètre de contrôle

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Travailleurs : Voie d'exposition	Paramètres de contrôle
TWA	10 mg/m ³

EDTA (CAS 64-02-8)

	Paramètres de contrôle	Base
VME	2 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)/Valeurs limites indicatives
PNEC eau douce PNEC eau de mer PNEC libération sporadique PNEC sol PNEC station épuration	2,2 mg/l 0,22 mg/l 1,2 mg/l 0,72 mg/kg 43 mg/l	
DNEL travailleur – exposition longue durée - effets systémiques et locaux, inhalation	2,5 mg/m ³	
DNEL travailleur – exposition à court terme – effets systémiques et locaux, inhalation	2,5 mg/m ³	
DNEL consommateur – exposition longue durée – effets systémiques et locaux, inhalation	1,5 mg/m ³	
DNEL consommateur – exposition à court terme – effets systémiques et locaux, inhalation	1,5mg/m ³	
DNEL consommateur – exposition longue durée – effets systémiques, par voie orale	25 mg/kg	

8.2. Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielle	Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Équipement de protection individuelle	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs. Éviter le contact avec la peau. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Fluide
Couleur	Incolore, Blanchâtre

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

Odeur	Caractéristique
pH	12 pur, 10 à 1% dans l'eau
Point d'ébullition	Non déterminée
Inflammabilité (solide, gaz)	Non Inflammable
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Densité relative	1,02 g/cm ³
Solubilité	Miscible dans l'eau

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne pas mélanger avec des acides.

10.2. Stabilité chimique

Selon les conditions de la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Éviter de surchauffer le produit.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO) / Dioxyde de carbone (CO₂) / Oxydes d'azotes (NO_x).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)

Ingestion	DL50 = 658 mg/kg (Rat)
Peau	DL50 > 2000 mg/kg (Rat) Corrosif sur la peau et les muqueuses
Yeux	Fortement corrosif
Sensibilisation	Aucun effet de sensibilisation connu
Mutagénicité	Test de Ames négatif – Non mutagène.
Cancérogénicité	Négatif / pas d'effet cancérogène (Rat)
Reproduction	Aucun effet toxique sur la reproduction

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

Alcool gras ethoxylés (CAS 69011-36-5)

Ingestion	Toxicité aigue : DL50 > 200 - 2000 mg/kg (Rat)
Peau	Toxicité aigue : DL50 > 2000 mg / kg (Rat) Non irritant pour la peau (Lapin)
Yeux	Risque de lésions oculaires graves (Lapin)
Sensibilisation	Aucun effet de sensibilisation connu. Essai de maximisation cochon d'Inde négatif.
Mutagénicité	Test de Ames négatif – Non mutagène.
Cancérogénicité	Négatif / pas d'effet cancérogène (Rat)
Reproduction	Aucun effet toxique sur la reproduction

EDTA (CAS 64-02-8)

Ingestion	DL50 = 1780-2000 mg/kg (Rat)
Inhalation	CL50 = 1000-5000 mg/m3 – 6h (Rat)
Irritation	Inon irritant pour la peau. Peut entrainer de graves lésions oculaires (Lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant (Cochon d'inde cobaye)
Mutagénicité	Un tel effet n'a pu être démontré.
Cancérogénicité	Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérogène.
Reproduction	Non reprotoxique

Métasilicate de sodium (CAS 10213-79-3)

Ingestion	ATE = 1150 mg/kg (Rat)
Peau	Provoque des brûlures de la peau
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation	Donnée non disponible
Mutagénicité	Non mutagène
Cancérogénicité	Estimé non cancérogène
Reproduction	N'altère pas la fertilité. Non toxique pour le développement

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Ingestion	DL50 = 2800 mg/kg (Rat)
Peau	DL50 > 2000 mg/kg (Lapin)
Inhalation	CL50 = 0,8 mg/l (cochon d'Inde) 2h, DL50 = 1,5 mg/l (souris) 2h, DL50 = 2,3 mg/l (rat) 2h
Yeux	Lapin, effets irritant
Sensibilisation	Donnée non disponible
Mutagénicité	Tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Reproduction	N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

SECTION 12 : Informations écologiques

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)

Toxicité aquatique	Daphnia magna : EC50 (48h) 0.06 mg/l Selenastrum capricornutum : EC50 (96h) 0.12 mg/l Brachydanio rerio : LC50 (96h) 0.96 mg/l
Biodégradabilité	OECD 301D > 70% - facilement biodégradable.
Epuration	Activated sludge EC0 4mg/l
PBT	Ne contient pas de substances qui correspondent aux critères PBT de REACH
vPvB	Ne contient pas de substances qui correspondent aux critères vPvB de REACH annexe XIII

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

Date de mise jour : 04 Avril 2019

Alcools gras éthoxylés (CAS 69011-36-5)

Toxicité aquatique	Daphnia magna : OECD 302 – EC50 (48h) 1-10 mg/l Algues Desmodesmus subspicatus: OECD 201 – EC50 (72h) 1-10 mg/l Poisson Cyprinus carpio: OECD 203 – LC50 (96h) 1-10 mg/l
Biodégradabilité	Closed test bottle – OECD 301A > 70% - facilement biodégradable.

EDTA (CAS 64-02-8)

Toxicité	Poissons (Lepomis macrochirus) CL50 > 100 mg/L – 96h Invertébré (Daphnia magna) CE50 > 100 mg/l – 48h Plantes (scenedesmus obliquus) > 100 mg/l – 72h Microorganisme/effet sur la boue (boue activée, ménagère) CE20 > 500 mg/l – 30 min Effets chroniques sur poissons (brachydanio rerio) NOEC > 36,9 mg/l – 35 j Effets chroniques sur invertébrés aquat. (daphnia magna) NOEC = 25 mg/l – 21 j Organismes vivant dans le sol (Eisenia foetida) CL50 = 156 mg/kg – 14 j Plantes terrestres (végétal terrestre) NOEC = 84 mg/kg
Bioaccumulation	Facteur de bioconcentration 1,8 (28 j), lepomis macrochirus. Ne s'accumule pas de façon notable dans l'organisme.
Mobilité dans le sol	Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.
Evaluation PBT et vPvB	Le produit ne répond pas au critère PBT et vPvB
Autres effets	Donnée non disponible

Métasilicate de sodium (CAS 10213-79-3)

Toxicité aquatique	Brachydanio rerio CL50 = 210 mg/l – 96h Daphna magna CE50 = 1700 mg/l – 48h Scenedesmus subspicatus CE50 = 207 mg/l – 72h Scenedesmus subspicatus ErC50 > 345,4 mg/l
Biodégradabilité	Non biodégradable
Bioaccumulation	Ne devrait pas être bioaccumulable
Mobilité dans le sol	Solution aqueuse. Potentiel de mobilité dans le sol très élevé
Autres effets	Donnée non disponible

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)

Toxicité aquatique	Poissons, Lepomis macrochirus CL50 = 300 mg/l – 96h Crustacés, Ceriodaphnia dubia CE50 = 200-227 mg/l – 48h
Biodégradabilité	Non déterminée
Bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation
Mobilité dans le sol	Solution aqueuse. Potentiel de mobilité dans le sol très élevé
Autres effets	Donnée non disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets résultant de ce mélange (avec ou sans emballage) doivent être faite selon les dispositions de la directive 2008/98/CE.

Méthode de traitement des déchets	Éliminateur agréé
Recommandations d'évacuation des eaux usées	Ne pas déverser dans les cours d'eau et les égouts. Éliminer en tant que déchet selon la directive 2008/98/CE.
Recommandations d'élimination des emballages	Conserver l'étiquette sur l'emballage
Indications complémentaires	

DESINFECTANT BAC A SABLE

Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n°1272/2008

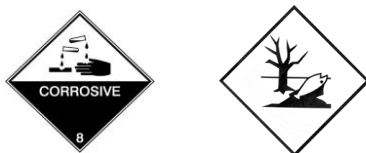
Date de mise jour : 04 Avril 2019



SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transporter conformément aux dispositions ADR (route) RID (rail) IMDG (maritime) et IATA (aérien)

Classification :



Numéro ONU

ADR/IMDG/IATA:

UN 1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (ammonium quaternaire, Métasilicate de soude),
Classe 8,
Emballage III.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No.1272/2008

SECTION 16 : Autres informations

Phrases H :

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H314 : Provoque de grave brûlure de la peau.
- H318 : Provoque de lésions oculaires graves.
- H319 : Provoque une grave irritation oculaire.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1272/2008 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.